

Grève à Radio France dimanche 12 mai pour défendre la liberté d'expression

Après la suspension de Guillaume Meurice, l'intersyndicale de la Maison ronde exige "la fin de la répression de l'insolence et de l'humour". Elle dénonce aussi les coupes budgétaires annoncées sur les antennes du groupe.

Par [Marion Mayer](#)

« Certains d'entre vous nous ont demandé pourquoi nous ne sommes pas en grève. D'abord parce qu'on est des spécialistes de la grève – on les a toutes faites depuis dix ans –, alors on connaît les règles : préavis de cinq jours à Radio France. Vous voudriez pas qu'en plus on se mette hors-la-loi ? » plaisantait (à moitié) Charline Vanhoenacker au micro de son *Grand dimanche soir* le 5 mai, trois jours après la suspension de Guillaume Meurice par la présidence de Radio France. Celui-ci avait réitéré à l'antenne, dimanche 28 avril, sa blague sur le Premier ministre israélien, qualifié de « *sorte de nazi, mais sans prépuce* ». Après cette mise à pied, l'ensemble des membres de la troupe de l'émission de satire politique ont fièrement [défendu leur camarade](#). Dimanche 12 mai, ils auront cette fois-ci la possibilité de se mettre en grève dans les règles de l'art, les organisations syndicales ayant voté lundi soir un préavis « *pour la défense de la liberté d'expression* ».

« *Ça n'a pas traîné* », selon Lionel Thompson, élu CGT au conseil d'administration de Radio France, qui souligne la rapidité avec laquelle l'ensemble des syndicats (CGT, CFDT, FO, SNJ, SUD et Unsa) a voté ce préavis. En filigrane, on comprend qu'il s'agit avant tout de protéger l'équipe du *Grand dimanche*. Mais les revendications concernent l'ensemble des stations, en particulier France Inter, où un « *virage éditorial* » semble s'annoncer pour la rentrée, avec l'arrêt par exemple, de l'émission *La Terre au carré*, qui traite des questions environnementales.

L'émission de Charline Vanhoenacker devrait également se passer d'un tiers de son budget (les sketches collectifs étant jugés trop chers en droits d'auteur par la direction). L'intersyndicale demande ainsi à la direction de Radio France « *la fin de la répression de l'insolence et de l'humour* », « *la préservation de l'identité et de la singularité de ses chaînes* », « *la réaffirmation sans limite de la liberté d'expression sur [leurs] antennes* »... Et « *la défense des personnels contre toute forme de pression et de dénigrement extérieurs* », faisant ainsi référence à Guillaume Meurice, mais aussi à la récente vague de cyberharcèlement subie par la journaliste [Nassira El Moaddem](#), productrice de *Parcours de combattants* sur France Inter à l'été 2021 et 2022.

Alors que des [nouvelles coupes budgétaires](#) sur les moyens de production des différentes stations sont envisagées pour la rentrée et qu'une [holding de l'audiovisuel public](#) est dans les tuyaux (les débats auront lieu à l'Assemblée nationale les 23 et 24 mai), l'intersyndicale exige de la direction de Radio France qu'elle défende « *les intérêts vitaux de l'entreprise* », en maintenant notamment « *la pluralité et l'humour* » sur ses antennes.